

le 3<sup>e</sup> arrondissement électoral du même département (Haguenau), le 25 février 1824, par 103 voix (130 votants, 139 inscrits), contre 23 à M. Florent Saglio, il vit son mandat renouvelé, une troisième fois, le 17 novembre 1827, avec 59 voix (104 votants, 125 inscrits), contre 45 à M. Saglio. Il siégea silencieusement dans la majorité ministérielle et refusa de signer l'Adresse des 221. Ayant échoué, le 23 juin 1830, avec 32 voix contre 53 à l'Élu, M. Saglio, il quitta la vie politique.

**RENOUARD DE BUSSIÈRE (JULES-EDMOND)** LOUIS, BARON, pair de France, né à Paris le 13 juillet 1804, mort à Paris le 23 novembre 1888, suivit la carrière diplomatique, fut successivement chargé d'affaires à Darmstadt puis à Dresde, et fut élevé à la pairie le 25 décembre 1841. Il soutint de ses votes à la Chambre haute le gouvernement de Louis-Philippe et rentra dans la vie privée en 1845.

**RENOUARD DE BUSSIÈRE (LÉON, BARON)**, député en 1842, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 6 janvier 1808, entra dans l'administration et devint maître des requêtes au conseil d'État, puis conseiller d'État. Dévoué au gouvernement de Louis-Philippe, il se présenta à la députation, avec l'appui du gouvernement, le 12 février 1842, dans le 6<sup>e</sup> collège du Bas-Rhin (Wissembourg), et fut élu par 82 voix (156 votants), en remplacement de M. Dietrich, démissionnaire. Il vint siéger au centre, et échoua au renouvellement du 9 juillet 1842, avec 71 voix contre 86 à l'Élu, M. Cernherr; il ne réunit encore, le 1<sup>er</sup> août 1846, que 95 voix contre 119 au député sortant. M. Renouard de Bussière fut admis à la retraite comme conseiller d'État, le 12 novembre 1873. Officier de la Légion d'honneur.

**RENOUARD DE BUSSIÈRE (ALFRED, BARON)**, député de 1845 à 1849, et de 1852 à 1870, né à Strasbourg le 14 juin 1801, mort à Paris le 8 avril 1887, parent du précédent, exerçait à Strasbourg la profession de banquier; il fut nommé directeur de la Monnaie de Paris. Conseiller général du Bas-Rhin pour le canton de Geispolsheim, président du tribunal de commerce de Strasbourg et président du consistoire de la confession d'Augsbourg, il fut élu, le 26 juillet 1845, député du 2<sup>e</sup> collège du Bas-Rhin (Strasbourg), par 209 voix (316 votants), contre 137 à M. Martin, en remplacement de M. Schlitzemberger, démissionnaire; il prit place au centre et soutint la politique de Guizot; il était absent lors du vote sur l'indemnité Pritchard. Réélu député de la même circonscription, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 225 voix (367 votants, 414 inscrits), contre 140 à M. Lauth, il s'associa, jusqu'à la révolution de février, aux votes de la majorité gouvernementale, se rallia à la politique du prince L.-Napoléon, et, aux élections du 24 février 1852, fut élu, comme candidat officiel, député de la 1<sup>re</sup> circonscription du Bas-Rhin au Corps législatif, par 21,364 voix (23,282 votants, 37,714 inscrits). Il prit part au rétablissement de l'Empire et compta, pendant toute la durée du régime, parmi les plus zélés partisans du régime nouveau, ayant obtenu sa réélection, le 22 juin 1857, par 21,662 voix (26,974 votants, 39,558 inscrits); le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 21,541 voix (28,274 votants, 36,339 inscrits), contre 6,417 à M. O. Barrot, de l'opposition; le 24 mai 1869, par 16,637 voix (20,342 votants, 37,721 inscrits), contre 12,056 à M. Ch. Barsch et 418 à M. Emm. Araço. Il vota pour la déclaration de guerre à la Prusse.

Membre de la Société de secours aux blessés pendant la guerre franco-allemande, il fut cependant arrêté par les Allemands et interné à Rastadt (août 1870). Administrateur de la Société générale du Crédit mobilier (1863), officier de la Légion d'honneur (12 août 1853).

**RENOUVIER (JEAN-ANTOINE)**, député de 1827 à 1834, né à Loupian (Hérault) le 20 juin 1777, mort à Montpellier (Hérault) le 19 mars 1864, avocat et propriétaire, adjoint au maire de Montpellier et conseiller de préfecture, se présenta à la députation, le 17 novembre 1827, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de l'Hérault (Montpellier), et échoua avec 278 voix contre 308 à l'Élu, M. Pataille. Mais huit jours après, il fut élu député du grand collège de l'Hérault, par 180 voix (393 votants, 394 inscrits). Il siégea dans la majorité ministérielle avec des tendances libérales. Non réélu, le 23 juin 1830, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement électoral du même département (Lodève), avec 138 voix contre 139 à l'Élu, M. Raty de la Peyrade, député sortant, il rentra au parlement, comme député de ce dernier arrondissement, le 21 octobre 1830, en remplacement de M. Raty de la Peyrade démissionnaire, élu par 195 voix (196 votants, 334 inscrits). Son mandat lui fut renouvelé, le 5 juillet 1831, par 196 voix (264 votants, 393 inscrits), contre 55 à M. J. Vissot. Partisan du gouvernement de Louis-Philippe, il vota avec le parti ministériel, et quitta la vie politique aux élections de 1834.

**RENOUVIER (JULES-MAURICE-BARTHÉLEMY)**, représentant du peuple en 1848, né à Montpellier (Hérault) le 13 décembre 1804, mort à Montpellier le 23 septembre 1860, fils du précédent, embrassa en 1824 les doctrines saint-simoniennes; mais il se sépara en 1831 du père Eufautin, se livra à des études d'histoire et d'archéologie, et devint membre de la Société des antiquaires de France, inspecteur des monuments historiques, et correspondant du ministère de l'Instruction publique. Il s'occupait aussi de politique démocratique. Conseiller municipal de Montpellier en 1844, il se présenta à la députation, le 1<sup>er</sup> août 1846, dans le 6<sup>e</sup> collège de l'Hérault (Lodève), et échoua avec 171 voix contre 274 au député sortant, M. Viger. Au banquet réformiste de Montpellier du 5 décembre 1847, il parla en faveur des réformes et du suffrage universel. Après la révolution de février, il devint membre de la commission administrative de Montpellier (le 25 février), puis, quelques jours après, commissaire du gouvernement provisoire dans l'Hérault; il abandonna son traitement à l'État et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Hérault à l'Assemblée constituante, le 5<sup>e</sup> sur 10, par 41,502 voix. Partisan du général Cavaignac et membre du comité de l'Intérieur, il vota à la fin avec le parti démocratique, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et contre celles contre Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres; depuis l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, il s'était montré l'adversaire de la politique de l'Élysée. Non réélu à la Législative, il reprit ses études

d'archéologue. Il a publié un grand nombre de mémoires, parmi lesquels on peut citer : *Monuments de quelques anciens diocèses du bas Languedoc* (1835-1840); *Essai de classification des églises d'Auvergne* (Caen, 1837); *Idée sur une classification générale des monuments* (Montpellier, 1847); *Les grisettes de race* (id., 1851); *Des types et des manières des maîtres graveurs* (Montpellier, 1853-56); *Les peintres de l'ancienne école hollandaise, Gérard de Saint-Jean de Morleux* (Paris, 1857). M. Renouvier a en outre collaboré à la *Revue universelle des Arts*, à la *Gazette des Beaux-Arts*, au *Bulletin monumental*, aux *Mémoires de la Société archéologique* et de l'Académie de Montpellier.

**REPELLIN** (JOSEPH-FRANÇOIS), représentant en 1818 et en 1819, né à Moirans (Isère) le 8 février 1797, mort à Moirans le 10 mars 1858, d'une famille de négociants, étudia le droit et fut reçu avocat. D'opinions républicaines, il fit une opposition active au gouvernement de Louis-Philippe, collabora au *Patriote des Alpes*, appuya (1847) la campagne des banquets réformistes, et, conseiller municipal de Grenoble, fut nommé, après le 24 février 1848, commissaire du gouvernement dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var, de Vaucluse et des Basses-Alpes. Élu (23 avril) représentant de l'Isère à l'Assemblée constituante, le 12<sup>e</sup> sur 15, par 81,946 voix (136,486 votants, 159,723 inscrits), M. Repellin siégea dans les rangs de la gauche modérée, fit partie du comité de l'administration, et vota : contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre les poursuites contre Louis Blanc et Crussière, contre l'amendement Grévy. Il s'abstint sur la question du droit au travail, ainsi que ses collègues Saint-Rome, Bertholon et Crépu, du même département, et se prononça encore pour l'ensemble de la Constitution, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition romaine, au sujet de laquelle il déposa un ordre du jour qui fut repoussé (30 novembre 1848), pour l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu représentant de l'Isère à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 3<sup>e</sup> sur 12, par 71,713 voix (105,869 votants, 169,450 inscrits), M. Repellin, qui s'était toujours montré hostile à la politique du prince L.-Napoléon, fit partie de la minorité démocratique, combattit l'expédition de Rome, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel, et rentra dans la vie privée au coup d'Etat de 1851.

**REPOUX** (JEAN-MARIE), député en 1789, né à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) le 14 avril 1743, mort à Cury (Saône-et-Loire) le 27 février 1832, était homme de loi à Autun, quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage d'Autun. Partisan des idées nouvelles, il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie de la commission de la fédération, et demanda la fixation à Autun de l'évêché de Saône-et-Loire. Après la session, il ne reparut plus sur la scène politique.

**RÉSAL** (VICTOR-BERNARD), représentant en 1849, né à Remiremont (Vosges) le 8 mars 1807, suivit la carrière du barreau et s'inscrivit comme avocat à Remiremont. Maire de cette ville et conseiller général, il se présenta pour la première fois à la députation dans le 2<sup>e</sup> col-

lège des Vosges (Mirecourt), le 1<sup>er</sup> août 1848, et échoua avec 99 voix contre 262 à l'élus, M. Boulay de la Meurthe. M. Résal fut plus heureux le 13 mai 1849, lors des élections à l'Assemblée législative : élu représentant des Vosges, le 6<sup>e</sup> sur 9, par 23,805 voix (71,000 votants, 116,982 inscrits), il siégea à droite et vota avec le parti orléaniste : pour les crédits de l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il n'eut d'ailleurs qu'un rôle parlementaire effacé, et rentra dans la vie privée au 2 décembre 1851. On lui doit : *Considérations sur la mendicité* (1835); *Un mot sur la situation* (1849); *Examen du projet de loi sur l'administration intérieure* (1851); *Quatre-vingts ans d'histoire* (1870); *La Révolution* (1872), poème satirique en douze chants.

**RESCH** (FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Turckheim (Bas-Rhin) le 29 mai 1751, mort à une date inconnue, était homme de loi au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut membre du Directoire du département du Haut-Rhin de 1790 à l'an IV, fut nommé en l'an IV commissaire près l'administration centrale du même département, et fut élu, le 25 germinal an VI, député du Haut-Rhin au Conseil des Cinq-Cents; il ne prit aucune part aux débats de cette assemblée où il siégea jusqu'au 18 brumaire; son nom n'est pas au *Moniteur*. Rallié au 18 brumaire, il devint conseiller de préfecture à Colmar, le 14 germinal an VIII. Mis d'office à la retraite de ces fonctions le 20 mars 1822, il protesta contre cette mesure : « Aux approches des élections, écrivit-il au ministre de l'Intérieur, les combinaisons se multiplient, voulant dépouiller les uns et doter les autres »; et il refusa « la pension due à trente-deux ans de service ».

**RESNIER** (LOUIS-PIERRE-PANTALÉON), membre du Sénat conservateur, né à Paris le 23 novembre 1752, mort à Paris le 8 octobre 1807, débuta dans la littérature par quelques pièces de théâtre qui lui valurent une place de sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine. A la Révolution, il collabora au *Moniteur*, comme critique dramatique, et, grâce à la protection de Roderer, fut chargé d'une mission diplomatique à Genève. Nommé, à son retour, archiviste au ministère des Relations extérieures, il présida au classement de ce vaste dépôt et fut appelé, dès le 3 nivôse an VIII, à faire partie du Sénat où il siégea jusqu'à sa mort. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, il fut nommé commandeur de l'ordre le 25 prairial de la même année.

**RESNIER** (FRANÇOIS), député de 1831 à 1834, né à Bourg-Archambault (Haute-Vienne) le 27 mars 1793, étudia le droit, fut reçu avocat et se fit inscrire au barreau de Bellac. Commandant de la garde nationale de cette ville en 1830, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 3<sup>e</sup> collège de la Haute-Vienne (Bellac), par 106 voix (211 votants, 250 inscrits), contre 98 à M. Maurat-Ballange et appartint à la majorité conservatrice jusqu'aux élections de 1834. Le 21 juin de cette année, il échoua, faute d'une voix, avec 110 suffrages contre 111 à M. Charrayon, élu, et ne se représenta plus.

**RESSÉQUIER** (ALBERT-HENRY-TÉRENCE, COMTE DE), représentant en 1849 et en 1871, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 27 novem-

bre 1816, mort à Toulouse le 26 mars 1876, étudia le droit à Paris, parcourut ensuite l'Allemagne, écrivit dans divers journaux religieux, et publia en 1833 une traduction de l'ouvrage de Goetres intitulé *Athanase*, relatif aux polémiques religieuses de l'époque. Catholique ardent, M. de Ressaiguier collabora à une édition de la *Vie des Saints* (1845). Élu, le 13 mai 1849, représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> sur 10, par 32,798 voix (71,463 votants, 117,931 inscrits), il fit partie de la majorité monarchiste, appuya les mesures de réaction, demanda la réduction de l'indemnité des représentants, la mise en liberté d'Abd-el-Kader, des améliorations dans l'administration de l'Algérie, et vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Païeu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il ne se rallia pas à la politique du coup d'Etat et, ayant protesté avec ses collègues réunis à la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement, fut emprisonné au Mont-Valérien. Il appartint, sous l'Empire, à l'opposition légitimiste, fut conseiller général des Basses-Pyrénées, s'occupa surtout de propagande catholique, et eut une grande part à l'organisation du dender de Saint-Pierre. Enfermé dans Paris pendant le siège de 1870-1871, il fut nommé membre de la Société internationale de secours aux blessés. Élu, le 8 février 1871, représentant du Gers à l'Assemblée nationale, le 6<sup>e</sup> et dernier, par 57,535 voix (71,830 votants, 98,233 inscrits), il prit place à droite, s'inscrivit aux réunions Colbert et des Réservoirs, et présenta, sur les actes du gouvernement de la Défense nationale dans la Haute-Garonne, un long rapport, déposé en 1873, et qui donna lieu dans l'Assemblée à d'orageux débats ; la gauche protesta vivement contre les conclusions de ce rapport, et en déclara les assertions inexactes. Avec les conservateurs monarchistes, M. de Ressaiguier vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat, la loi des maires, le ministère de Bioglic, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il s'était associé aux tentatives de restauration monarchique, et n'avait voté le septennat que comme « un acheminement à la monarchie ». Candidat monarchiste aux élections législatives du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Lombez, il ne réunit 1,897 voix contre 5,007 à M. Fauré, élu, et 3,059 à M. Brocas. Il mourut à Toulouse moins d'un an après.

**RESSIGÉAC** (ANTOINE-ROSE-DAGOBERT), député de 1839 à 1848, né à Carcassonne (Aude) le 19 septembre 1793, mort le 26 avril 1872, entra de bonne heure dans la magistrature et fit de l'opposition au gouvernement des Bourbons. Il était avocat général à Nîmes, quand il fut élu, le 2 mars 1839, député du 1<sup>er</sup> collège de l'Aude (Carcassonne), par 150 voix (237 votants). Réélu, le 9 juillet 1842, par 198 voix (342 votants, 350 inscrits), contre 143 à M. Sarrans, et, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 298 voix (333 votants, 376 inscrits), contre 101 à M. Sarrans, il se montra partisan dévoué du pouvoir, et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour le recensement, contre les incompatibilités, pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition Rémusat. Procureur général à Nîmes en 1847, il fut admis à la retraite,

comme conseiller à la cour, le 13 avril 1861. Chevalier de la Légion d'honneur.

**RÉTIF** (JEAN-BAPTISTE-EDME), député de 1835 à 1837, né à Joux-la-Ville (Yonne) le 21 août 1790, mort à une date inconnue, fut reçu licencié en droit à Paris en 1812. Avocat près le tribunal de commerce de 1813 à 1816, il appartint ensuite à la magistrature, et fut juge suppléant à Tonnerre ; puis il exerça les fonctions d'avoué dans cette ville. Devenu maire de Tonnerre, et conseiller général de l'Yonne, il entra dans la magistrature (11 novembre 1832) comme juge d'instruction près le tribunal de Tonnerre, et se présenta à la députation, le 21 juin 1834, dans le 5<sup>e</sup> collège de l'Yonne, où il échoua avec 83 voix contre 87 à M. Jacquinet de l'ampelune. Il entra au parlement le 11 août 1835, comme député du même collège, élu par 83 voix (152 votants, 196 inscrits), en remplacement de M. Jacquinet de l'ampelune décédé, et appartint à la majorité gouvernementale jusqu'aux élections générales de 1837, où il ne se représenta pas. Il fut nommé, dans la suite, président du tribunal de Tonnerre, et admis, le 27 juillet 1865, à la retraite en cette qualité.

**REUCKER** (MARIE-ANTOINE-ÉDOUARD), représentant en 1871, né à Colmar (Haut-Rhin) le 24 décembre 1827, mort à Belfort (Haut-Rhin) le 19 janvier 1888, exerça à Colmar la profession de notaire. Élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, le 11<sup>e</sup> et dernier, par 33,976 voix (74,123 votants, 123,622 inscrits), il se rendit à Bruxelles, vota contre les préliminaires de paix, et donna sa démission de représentant, comme ses collègues des départements annexés.

**REUILLET** (FERRÉOL), député de 1885 à 1889, né à Chenay-le-Châtel (Saône-et-Loire) le 17 février 1812, mort le 23 février 1887, commença ses études médicales à Lyon, où il devint interne des hôpitaux, et les termina à Paris, où il fut reçu docteur en 1869. Il se fixa à Roanne, et devint conseiller municipal de cette ville, chirurgien de l'hospice, et conseiller général de la Loire pour le canton de Perreux. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Loire, il fut élu député, le 4<sup>e</sup> sur 9, par 61,989 voix (116,857 votants, 151,072 inscrits), prit place à gauche, et vota constamment avec la majorité républicaine, notamment pour l'expulsion des princes. Décédé en février 1887, il fut remplacé, le 15 du mois suivant, par M. Dorian. Officier d'académie, M. Reuillet a publié : *Les Eaux granitiques et les barrages*.

**REUTER** (NICOLAS, CHEVALIER), député au Corps législatif en l'an XIII, né à Luxembourg (Luxembourg) le 6 octobre 1759, mort à une date inconnue, « fils de François Reuter et d'Elisabeth Theys, conjoints », était conseiller au conseil souverain des États de la province de Luxembourg au moment de l'annexion à la France ; il devint ensuite juge au tribunal civil du département des Forêts, administrateur de ce département, conseiller de préfecture à Luxembourg après le 18 brumaire, et membre de la Légion d'honneur le 14 brumaire an XIII. Le 4<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XIII, le Sénat conservateur le choisit pour député des Forêts au Corps législatif. Il en sortit en 1810. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 5 août 1809.

**REVEIL** (JACQUES-ÉDOUARD), député au Corps législatif de 1852 à 1863, et sénateur du second

Empire, né à Pau (Basses-Pyrénées) le 12 juillet 1793, mort à Pau le 1<sup>er</sup> janvier 1886, fut directeur de la Compagnie impériale des assurances contre les incendies. Après avoir tenté inutilement de se faire élire député, il devint maire de Lyon, et entra (29 février 1852) au Corps législatif, comme l'élu officiel dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Rhône, avec 11,046 voix (23,401 votants, 37,070 inscrits), contre 8,824 à M. Jules Favre. Il prit place dans les rangs de la majorité gouvernementale, s'associa au rétablissement de l'Empire, et fut l'un des vice-présidents du Corps législatif. Le 22 juin 1857, il obtint, toujours avec l'appui du gouvernement, le renouvellement de son mandat, par 11,921 voix (22,385 votants, 33,701 inscrits), contre 10,117 à M. Bacot; il vota jusqu'en 1863 avec la droite dynastique. Le 7 mai de cette année, il fut appelé à siéger au Sénat, où il continua, pendant les dernières années du règne, à soutenir de ses votes et de ses discours les institutions impériales. Il rentra dans la vie privée en 1870. Commandeur de la Légion d'honneur (12 août 1859), et président honoraire de la Société d'horticulture du Rhône.

**REVEL** (FRANÇOIS-BERNARD), membre de la Convention, né en 1756, date de mort inconnue, était administrateur du département de la Seine-Inférieure et juge à Veules, quand il fut élu, le 12 septembre 1792, deuxième député suppléant à la Convention par son département « à la pluralité des voix ». Appelé à siéger le 3 août 1793, en remplacement de Duval, déclaré démissionnaire, il n'eut qu'un rôle parlementaire des plus obscurs.

**REVELIÈRE** (LOUIS), député de 1820 à 1827, né à Cholet (Maine-et-Loire) le 3 avril 1775, mort à Paris le 23 janvier 1836, entra, sous l'Empire, dans l'administration de la marine. En 1814, il approuva au retour des Bourbons, qui, en 1815, le nommèrent chef de division au ministère de la Marine. Appelé, en 1817, aux fonctions de commissaire général de la marine à Nantes, il fut élu, le 13 novembre 1820, député du grand collège de la Loire-Inférieure, par 163 voix (265 votants, 279 inscrits), et fut réélu, le 6 mars 1824, par 141 voix (265 votants, 291 inscrits). Il vota presque constamment avec les ministériels, notamment pour les lois d'exception. Cependant, dans les questions secondaires, il se rapprocha des libéraux. Nommé administrateur des subsistances de la marine le 7 janvier 1827, M. Revelière ne se représenta pas aux élections générales de la même année, et rentra dans la vie privée après la révolution de 1830. Chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur.

**REVER** (MARIE-FRANÇOIS-GILLES), député en 1791, né à Dol (Ille-et-Vilaine) le 8 avril 1753, mort à Conteville (Eure) le 12 novembre 1828, fils d'un directeur des économats de l'évêché de Dol, fit ses études à Dol et à Rennes, et s'adonna de bonne heure à la littérature. Rentré au concours à Saint-Sulpice, il s'y livra particulièrement aux études de physique et de mathématiques et fut pourvu à sa sortie d'une chaire de professeur à Angers. Mais chargé de rédiger le programme des thèses de philosophie, il y inscrivit plusieurs propositions que les vieux théologiens jugèrent hétérodoxes. L'évêque lui adressa des admonestations qu'il dédaigna. Aussi Rever fut-il renvoyé à Dol où il installa un cabinet de physique et s'occupa de sciences naturelles. Nommé curé de Saint-Samson-en-Tille le 19 novembre 1783, puis curé de Conteville (Eure)

le 10 août 1784, il adhéra aux idées de la Révolution, prêta, en 1791, le serment civique, et faillit être élu évêque constitutionnel à la place de Robert Lindet. Élu, le 1<sup>er</sup> septembre 1791, député de l'Eure à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 11, à la pluralité des voix sur 590 votants, il prit place à droite et vota silencieusement avec la minorité; son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Il fut membre du comité des lettres de cachet. Un de ses amis, employé à l'imprimerie nationale, changea, d'accord avec lui, ses votes sur la table statistique alors publiée par les soins de l'Assemblée; mais ce subterfuge ne profita point à Rever, qui, devenu suspect, fut incarcéré à Port-Audomer pendant la Terreur, et ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor. Il devint alors membre du jury de l'instruction publique à Evreux, puis professeur de physique à l'école centrale de l'Eure. Bien que mort sans s'être jamais rétracté, on lui accorda finalement la sépulture religieuse. Rever avait réuni de belles collections de médailles et d'histoire naturelle qu'il légua aux sociétés savantes de son département. On a de lui plusieurs mémoires d'archéologie régionale parmi lesquels : *Mémoire sur les ruines de Lillebonne* (1821, Evreux); *Mémoire sur les ruines du vicil Evreux* (1827, Evreux), etc.

**REVERCHON** (JACQUES), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et à celui des Anciens, né à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône) le 21 février 1750, mort à Nyon (Suisse) le 30 juillet 1828, était propriétaire et négociant en vins à Vergisson (Saône-et-Loire) lors de la Révolution, dont il embrassa les principes avec ardeur. Élu, le 31 août 1791, député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 11<sup>e</sup> et dernier (le procès-verbal est muet sur le nombre des voix et le chiffre des votants), il opina avec la majorité réformatrice, et fut réélu, par le même département, membre de la Convention, le 5<sup>e</sup> sur 11 (6 septembre 1792). Il prit place à la Montagne, vota pour la mort de Louis XVI, présida quelque temps le club des Jacobins, et fit partie du comité de sûreté générale. Envoyé en mission dans les départements de Saône-et-Loire, du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie, de la Loire, il fit preuve de modération, et en même temps d'une singulière inflexibilité. Pendant qu'il était à Lyon, sa sœur fut arrêtée avec ses enfants par le représentant en mission à l'armée des Alpes, qui les lui envoya, pour qu'il prononçât lui-même sur leur sort : « Je ne suis point juge de ma sœur et de ses enfants, répondit-il, je vous les renvoie, décidez vous-même de leur sort. » Il fut secrétaire de l'Assemblée (1<sup>er</sup> frimaire an II), se rallia, après le 9 thermidor, au parti dominant, et, envoyé pour la seconde fois en mission dans le Rhône, s'y montra l'adversaire des Jacobins, en même temps que des royalistes trop ardents. Élu au Conseil des Cinq-Cents par ses collègues de la Convention, le 4 brumaire an IV, il fut nommé (an V) administrateur du département, fut réélu député aux Cinq-Cents, le 23 germinal an VI, par 215 voix sur 363 votants, et passa, le 25 germinal an VII, au Conseil des Anciens par 253 voix sur 323 votants. Dévoué au gouvernement directorial, Reverchon se montra opposé au coup d'État du 18 brumaire an VIII, et se retira à Vergisson où, n'ayant que peu de fortune, il reprit un petit commerce de vins pour la capitale. Aux Cent Jours, il signa l'Acte additionnel, et, à la seconde Restauration, se trouva atteint par la loi du 12 janvier 1816

contre les républicains. Il partit de Vergisson pour la Suisse le 11 janvier 1816, et se fixa d'abord à Morge (canton de Vaud), puis à Nyon; son fils demanda en vain son retour au gouvernement royal (8 avril 1819; Reverchon mourut en exil, à 78 ans. On a de lui : *Mémoire sur la réhabilitation du commerce de Commune-Affranchie* (an 11).

**REVERCHON** (JACQUES-ÉDOUARD), représentant du peuple en 1818, né à Marcigny (Saône-et-Loire) le 6 mars 1802, mort à Marcigny le 4 janvier 1854, petit-fils du précédent et fils de Jean Reverchon et de Christine Dupuis, s'occupa peu de politique jusqu'en 1833, et se consacra presque exclusivement à des travaux agricoles. A la révolution de juillet, il devint capitaine de la garde nationale; maire de Marcigny en 1834, il fut destitué en raison de ses opinions libérales. Conseiller général de Marcigny (1842-1852), il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée constituante, le 10<sup>e</sup> sur 14, par 83,534 voix (131,092 votants, 136,000 inscrits). Il fit partie du comité des travaux publics, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Candidat à l'Assemblée législative dans le même département, il échoua, le 13 mai 1849, avec 11,270 voix sur 109,200 votants, et ne se représenta plus.

**REVERCHON** (HONORÉ), représentant en 1871, né à Morez (Jura) le 13 novembre 1821, fils d'un industriel, entra en 1841 à l'École polytechnique, en sortit pour se faire recevoir licencié en droit (1846), et fut conseiller de préfecture du Jura de 1847 à 1855. Il quitta les fonctions administratives pour s'occuper d'industrie, et devint (1862) directeur des forges d'Audincourt (Doubs). Conseiller général du Jura pour le canton de Saint-Laurent depuis 1860, il soutint, en 1859, le candidat libéral combattu par le gouvernement, et fut élu, le 8 février 1871, représentant du Jura à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 6, par 24,242 voix (49,963 votants, 89,769 inscrits). Il se fit inscrire à la réunion Ferry, et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques; puis il donna sa démission après avoir été nommé membre du conseil supérieur du commerce, fut remplacé, le 27 avril 1873, par M. Gagneur, et reprit ses occupations industrielles.

**RÉVILLON** (ANROISE, dit Tony), député de 1831 à 1839, né à Saint-Laurent-lès-Mâcon (Ain) le 29 décembre 1802, fit ses études à Lyon, commença par être clerc de notaire, et vint à Paris où Lamartine et Ponsard, ses compatriotes, protégèrent ses débuts comme journaliste. Il collabora en 1837 à la *Gazette de Paris*, puis il donna des articles au *Petit Journal du mois*, au *Figaro*, au *Nain Jaune*, au *Gaulois*, au *Charivari*, à *l'Éclaireur*. Chroniqueur quotidien de la *Petite Presse* (1866), il acquit un certain renom dans le monde des lettres. En même temps il parlait fréquemment dans des conférences et des réunions politiques. Romancier, il avait publié : *Le Monde des eaux* (1860), les *Dacheliens*, étude (1861); la *Belle jeunesse de François Lapalud* (1866); la *Faubourg Saint-Germain* (1867); le *Fau-*

*bourg Saint-Antoine* (1870); les *Aventures d'un suicidé* (1872); la *Séparée* (1874); les *Convoitises* (1875); *l'Exilé* (1876); la *Bourgeoisie pervertie* (1877); et avait été pendant quelque temps le principal rédacteur de la *Petite République française*, lorsqu'il prit (1879) la direction de *l'Éclairer républicain*, journal populaire à un sou. L'année suivante il collabora également au journal la *Verité*. Rallié aux idées démocratiques radicales, il se présenta dans le quartier du Gros-Cailou comme candidat au conseil municipal de Paris en janvier 1881, fut élu au scrutin de ballottage, et siégea dans le groupe de l'autonomie communale. Lors des élections législatives du 21 août suivant, M. Tony Révillon se porta candidat radical intransigeant contre Gambetta dans la 2<sup>e</sup> circonscription du 20<sup>e</sup> arrondissement. Gambetta, n'ayant pas obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour, déclara qu'il ne se représenterait pas au second, et M. Révillon, élu au scrutin de ballottage (4 septembre 1881), après une lutte des plus vives, par 5,207 voix (9,136 votants, 13,145 inscrits), contre 3,511 à M. Sick et 153 à M. Laviron, vint siéger à l'extrême gauche. Il s'associa aux diverses propositions et aux votes de ce groupe politique, intervint à plusieurs reprises en faveur des ouvriers sans travail, demanda pour eux (mars 1885) un secours de 25 millions, entra comme rédacteur au *Radical*, auquel il n'a cessé de collaborer depuis, combattit les ministères Gambetta et Ferry, et se prononça pour la séparation de l'Église et de l'État, pour l'élection des juges, contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur les listes radicales de la Seine, il fut élu au second tour (18 octobre), député de ce département, le 20<sup>e</sup> sur 24, par 285,412 voix (416,836 votants, 564,333 inscrits). Il reprit sa place à l'extrême gauche et continua de soutenir la politique radicale. Il parut plusieurs fois à la tribune pour attaquer les cabinets Rouvier et Tirard, se montra favorable au ministère Floquet, fut rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet gouvernemental de révision (octobre 1888), et s'associa à la campagne menée par la majorité parlementaire contre les chefs du mouvement boulangiste (interpellation du 11 juillet 1887). Il vota, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a encore de lui : *Nobui* (1878); les *Deux Compagnons* (1879); le *Besoin d'argent* (1879); le *Drapeau noir* (1879); *Histoire de trois enfants* (1880); *l'Agent provocateur* (1883); le *Marquis de Saint-Lys* (1887), etc.

**REVOIRE** (LOUIS-ANTOINE-INNOCENT), député de 1817 à 1820, né à Lille (Nord) le 20 novembre 1763, mort à Lille le 5 janvier 1841, fut d'abord employé dans une maison de banque de Lyon. Il alla ensuite à Bologne (Italie), auprès d'un de ses oncles (1790), rentra en France sous le Directoire (1798), et fonda à Lille une maison de commerce. Emprisonné pendant quelques jours comme émigré, il devint successivement membre du tribunal et de la chambre de commerce de Lille, conseiller municipal et conseiller d'arrondissement. Élu député du grand collège du Nord, le 22 septembre 1817, par 368 voix (411 votants, 2,161

inscrits), et réélu, le 26 octobre 1818, par 726 voix (329 votants, 2,303 inscrits), il prit place dans la majorité avec laquelle il vota silencieusement. De la série sortante en 1820, il reprit ses occupations commerciales et ne reparut pas sur la scène politique.

**REVOL (PIERRE)**, député en 1789, né à l'Albion (Isère) le 10 avril 1748, mort à Grenoble (Isère) le 22 septembre 1811, avocat à Grenoble, eut des difficultés avec des conseillers du parlement de cette ville, difficultés qui amenèrent une rupture d'une année entre le barreau et les juges. En 1788, il prit part au mouvement de résistance que l'enregistrement forcé des édits fit naître dans cette province, et assista aux états de Vizille et de Romans, élu, le 27 janvier 1789, député du tiers aux États-Généraux par le Dauphiné, il prêta le serment du Jeu de paume, mais ne tarda pas à se séparer de la majorité, et signa les protestations des 12 et 13 septembre 1791 contre les actes de la Constituante. Arrêté comme suspect en 1793, il ne fut rendu à la liberté qu'après le 9 thermidor, reprit sa place au barreau de Grenoble, se rallia au 18 brumaire, devint, en l'an VIII, juge suppléant au tribunal civil, en l'an XII juge à la cour d'appel de Grenoble, et, le 17 avril 1811, président de chambre à cette même cour. Il mourut six mois après.

**REWBELL (JEAN-FRANÇOIS)**, député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, membre du Directoire, né à Colmar (Haut-Rhin) le 8 octobre 1747, mort à Colmar le 23 novembre 1807, étudia le droit, et fut avocat au conseil souverain d'Alsace. Il était bâtonnier de l'ordre au moment de la Révolution. D'une instruction étendue, d'un talent reconnu, il fut élu (2 avril 1789) député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Colmar et Schlestadt, avec 194 voix (309 votants). Il compta, dans l'Assemblée constituante, parmi les adversaires de l'ancien régime, dénonça les complots royalistes, s'opposa à l'ajournement de la déclaration des droits, demanda que le comité des douze fût autorisé à réclamer les papiers relatifs à la conspiration de la cour et trouvés à la Bastille, discuta la question du prêt à intérêt, combattit la féodalité, proposa que les députés fussent choisis dans tout le royaume, comme représentants de la nation, et non d'un département, opina pour que les juis fussent exclus du droit de citoyen, prit part à la discussion sur l'élection des évêques et des curés constitutionnels, dénonça la cour des aides, contribua à la suppression des parlements et à la vente des biens ecclésiastiques, et fut élu secrétaire de l'Assemblée. Il s'opposa vivement à ce qu'on accordât au roi le droit de paix et de guerre, et demanda que les prêtres insermentés fussent exclus des fonctions pastorales. Devenu président le 5 mai 1791, il fit, après une discussion animée, rendre une loi portant que l'organisation des assemblées coloniales ne serait pas modifiée, mais qu'à l'avantage les hommes de couleur nés de parents libres y seraient admis. Il présenta diverses motions sur les finances, sur les événements d'Avignon et du Comtat, contre les prêtres rebelles, contre la dénomination de princes français donnée aux membres de la famille régnante. A la fin de la session, il tenta en vain de faire déclarer réligibles les membres de la Constituante. Nommé procureur-syndic du Haut-Rhin, puis secrétaire général du directoire du même département, il fut élu,

le 3 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Haut-Rhin, le 1<sup>er</sup> sur 7, avec 305 voix (416 votants). Il pressa le procès de Louis XVI, combattit les tendances de la commune de Paris, puis fut envoyé en mission à l'armée de Mayence, ce qui l'empêcha de déposer son vote lors de la condamnation du roi, à laquelle il adhéra néanmoins par lettre. Il donna des détails sur la situation de l'armée du Rhin, et appuya les propositions de Ruhl contre l'électeur de Mayence. Accusé d'exactions et d'agiotage, il fut rappelé à Paris; l'accusation ne fut d'ailleurs jamais prouvée; mais l'extrême avarice de Rewbell fournit à la calomnie de fâcheux prétextes. Ayant réussi à se faire envoyer de nouveau en mission, il ne se compromit ouvertement avec aucun parti. Après le 9 thermidor, il se prononça contre les Jacobins, fit tous ses efforts pour les éloigner du gouvernement, et contribua à la fermeture de leur club. Appelé à faire partie du comité de sûreté générale et du comité de salut public, il inclina de plus en plus vers la partie modérée de la Convention, fit décréter (17 avril 1795) la vente des biens des émigrés par la voie de la loterie, et entra, le 21 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme député du Haut-Rhin, par 135 voix (243 votants). En même temps il obtenait aussi la majorité dans 16 autres départements. Il devint secrétaire de l'assemblée dès la formation des bureaux, et fut, le 1<sup>er</sup> novembre, choisi par le Conseil des Anciens comme l'un des membres du Directoire exécutif. Il prononça un discours à l'occasion de la fête du 21 janvier, fut choisi pour président par le Directoire, et remplit cette fonction jusqu'en l'an VII. Ayant été, à cette date, exclu du pouvoir exécutif par la voie du sort, il fut élu (23 germinal an VII) membre du Conseil des Anciens par les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, eut encore une part importante aux délibérations, et fit apprécier la variété de ses connaissances; mais l'arrogance et la vivacité de son langage lui firent de nombreux ennemis. Dans ses *Mémoires* (inédits), Grandmaison assure « que Rewbell ne trouvait pas un seul collègue avec qui il pût s'entretenir publiquement, et que, dès qu'il s'asseyait, toutes les places devenaient désertes autour de lui. » « Grand, assez gros, les jambes grêles, dit de lui son collègue La Revellière, il affectait du mépris pour les sciences et les beaux-arts; il lui arrivait de temps en temps de s'attribuer des discours et des actions que d'autres pouvaient réclamer en toute justice. » Rewbell avait peu de sympathie pour Barras, et il se trouva, d'autre part, en fréquent désaccord avec Carnot. Le coup d'Etat du 18 brumaire le rendit à la vie privée. Il mourut à Colmar, sous l'Empire, en 1807. Un de ses plus vifs chagrins fut la dilapidation de sa fortune par ses fils.

**REY (FRANÇOIS-XAVIER)**, député en 1789, né à Béziers (Hérault) le 2 décembre 1743, mort à une date inconnue, était avocat dans sa ville natale quand il fut élu, le 2 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Béziers. Il fit partie du comité des finances et du comité de la justice, parla sur la contribution foncière, réclama deux degrés de juridiction en faveur des accusés, appuya le projet relatif aux droits d'entrée, donna son opinion sur la situation politique des hommes de couleur, et fut nommé (1791) juré à la haute cour de Vendôme. Son rôle politique prit fin avec la session.

**REY (PHILIPPE)**, représentant en 1848 et en 1849, né à La Bastide (Tarn) le 9 juillet 1793, mort à La Rochelle (Charente-Inférieure) le 31 juillet 1860, entra à l'École de Saint-Cyr, prit part aux dernières campagnes de l'Empire, et fut nommé en 1813 adjudant-major. Mis en demi-solde à la Restauration, il reprit du service aux Cent-Jours, se battit à Waterloo, fut remis en non-activité à la seconde Restauration, et fut réintégré dans son grade en 1823, lors de l'expédition d'Espagne, où il fut mis à l'ordre du jour sur les 17<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup> bulletins, et proposé pour le grade de chef de bataillon. Mais ses opinions libérales nuisirent à son avancement. Il n'obtint le grade de chef de bataillon qu'après la révolution de 1830, et fut promu, quelques années après, colonel du 60<sup>e</sup> de ligne. Resté fidèle aux idées démocratiques, il acclama un des premiers la République en février 1848, et fut élu, le 23 avril, représentant du Tarn à l'Assemblée constituante, le 7<sup>e</sup> sur 9, par 40,884 voix (30,453 votants). Il appartint au comité de la guerre, fut promu général de brigade le 12 juin 1848, et vota le plus souvent avec la portion la plus modérée du parti républicain : *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, *pour* l'amendement Grévy, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition romaine, *pour* l'amnistie des transportés. Nommé général de brigade le 12 juin 1848, il fut réélu, le 13 mai 1849, représentant du Tarn à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 8, par 46,345 voix (39,583 votants, 107,875 inscrits); il reprit sa place à gauche, vota avec la minorité : *contre* le siège de Rome, *contre* la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, *contre* la loi restrictive du suffrage universel, combattit vivement la politique de L.-N. Bonaparte, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et fut admis alors dans la section de réserve. Officier de la Légion d'honneur (8 août 1832).

**REY (MARIE-HOSPICE-DANIEL)**, représentant en 1848 et en 1849, né à Aurel (Drôme) le 20 mai 1802, mort à Saillans (Drôme) le 22 mars 1871, était propriétaire à Saillans, lorsqu'il fut nommé (1830) commandant de la garde nationale et (1836) maire de sa commune. D'opinions démocratiques, il protesta comme maire (1841) contre la loi sur le recensement, et fut nommé en 1842 conseiller général de la Drôme où il siégea jusqu'en 1851. Il adhéra à la République de 1848, et fut élu, le 23 avril, représentant de son département à l'Assemblée constituante, le 6<sup>e</sup> sur 8, par 31,673 voix (76,005 votants, 92,501 inscrits). Il siégea à gauche, fit partie du comité de l'instruction publique, et opina constamment avec les démocrates modérés : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Causidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *pour* l'amnistie des transportés. Réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 42,901 voix (67,883 votants, 91,136 inscrits), il suivit la même ligne politique que précédemment, et se prononça avec la minorité républicaine, *contre* la loi du 31 mai sur le suffrage universel. Il protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, fut exilé, se réfugia en Belgique avec Mathieu de la Drôme, Charas, et autres, puis retourna en France

et mourut à Saillans (Drôme), membre, depuis le 8 octobre 1871, et président du conseil général.

**REY (ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE)**, représentant du peuple en 1848, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 27 octobre 1812, débuta de bonne heure dans le journalisme, et collabora au *Monde* de Lamoussais, et à la *Revue du Progrès* de L. Blanc. En 1817, il fut grièvement blessé dans un duel politique. Il contribua à la révolution de 1848, et fut envoyé par le gouvernement provisoire à Anzin pour y calmer l'effervescence qui régnait parmi les mineurs. Il réussit dans sa mission, entra au *National*, et fut élu, le 4 juin 1848, en remplacement de 3 représentants qui avaient opté pour d'autres départements, représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée constituante, le 3<sup>e</sup> et dernier, par 21,465 voix. Il vota avec le parti républicain modéré : *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau. Non réélu à la Législative, il resta l'un des principaux rédacteurs du *National*, jusqu'à la suppression du journal en 1851. Au coup d'Etat de décembre, il fit partie avec Victor Hugo, Jules Favre, etc., du comité insurrectionnel qui tenta d'organiser la résistance. Il se tint à l'écart pendant la durée du second empire, fonda, en 1871, le journal la *Nation Souveraine* qui n'eut que peu de succès, et devint, en 1874, rédacteur en chef du *Bien Public*. Nommé préfet du Var le 17 juin 1876, il fut révoqué après le 16 mai 1877, et fut rappelé aux mêmes fonctions, du 15 décembre suivant jusqu'en 1880. Chevalier de la Légion d'honneur le 12 juillet 1880.

**REY (JEAN-BAPTISTE-HENRI)**, député de 1882 à 1883, né à Pontacq (Basses-Pyrénées) le 5 avril 1813, exerçait la profession de notaire à Oloron (Basses-Pyrénées), lorsqu'il fut élu (26 février 1882) par cet arrondissement, membre de la Chambre des députés, avec 9,703 voix (10,281 votants, 16,000 inscrits), en remplacement de M. La Caze, nommé sénateur. Il prit place à gauche, soutint les ministères opportunistes de la législature et vota *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine des Basses-Pyrénées, il échoua avec 39,736 voix (86,573 votants), contre 42,814 au dernier élu de la liste conservatrice, M. Dostaudeau.

**REY (JULES-EMILE-ARISTIDE)**, député de 1885 à 1889, né à Grenoble (Isère) le 12 juillet 1831, vint à Paris pour faire ses études de médecine, mais fut rayé des registres de la faculté pour avoir participé en 1865 au congrès révolutionnaire de Liège. Après le 18 mars 1871, il fit partie de la députation départementale qui se rendit à Versailles pour ménager une entente entre la Commune et le gouvernement de Thiers. De 1871 à 1876, il voyagea en Suisse et en Italie. Puis, en 1878, il fut élu par le quartier du Val-de-Grâce au conseil municipal de Paris. Ce mandat lui fut renouvelé en 1881. M. Aristide Rey n'appartint pas au groupe de l'autonomie communale : il vota tantôt avec les radicaux, tantôt avec les opportunistes, et s'occupa surtout de l'organisation des bataillons scolaires, à laquelle il contribua comme rapporteur. Candidat à la députation dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Grenoble, dont son frère

était maire, le 18 février 1883, en remplacement de M. Bravet, décédé, il échoua avec 1,578 voix contre 9,297 à l'élu radical, M. Gustave Rivet. Mais, aux élections générales d'octobre 1885, inscrit sur la liste républicaine unique de l'Isère, il fut élu, au second tour de scrutin (18 octobre) le 8<sup>e</sup> sur 9, par 72,916 voix (77,972 votants, 161,561 inscrits); il siégea dans la majorité, avec laquelle il vota pour les divers ministères de la législature et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**REY (EDOUARD)**, membre du Sénat, né à Grenoble (Isère) le 13 juillet 1836, frère du précédent, était maire de Grenoble et chevalier de la Légion d'honneur, lors qu'il fut élu, le 5 janvier 1888, sénateur de l'Isère par 897 voix (1,241 votants), contre 358 à M. Chatin. Il s'agissait de remplacer M. Eymard-Duverney décédé. M. Ed. Rey prit place à gauche et vota avec la majorité républicaine du Sénat, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

**REY.** — Voy. SAINT-GÉRY (MARQUIS DE).

**REYBAUD (MARIE-ROCH-LOUIS)**, député en 1846, représentant en 1848 et en 1849, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 15 août 1799, mort à Paris le 25 octobre 1879, fils d'un commerçant, fit ses études au collège de Juilly et fut destiné d'abord au négoce. Il voyagea dans l'Inde et en Amérique, réalisa une certaine fortune et s'adonna à son goût pour les lettres (1828); Méry et Barthélemy encouragèrent ses débuts. Après quelques articles donnés à *l'Indépendant des Bouches-du-Rhône*, il vint à Paris, collabora à diverses feuilles libérales, applaudit à la révolution de juillet 1830, mais sans se rallier d'abord au gouvernement de Louis-Philippe, et collabora à la rédaction de la *Tribune*, du *Constitutionnel*, du *Corsaire*, et du *National* sous le pseudonyme de Léon Durrocher. Il travailla également aux premiers numéros de la *Némésis* de Barthélemy et à la *Dupuyale* (1831), poème héroï-comique, dans lequel il cribla de traits acérés la bourgeoisie triomphante. Il ne se borna pas à ses travaux de journaliste; vers la même époque, il prit la direction d'un ouvrage considérable, *Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte* (1830-1836); puis il rédigea le *Voyage autour du monde* de Dumont d'Urville (1833), le *Voyage dans les deux Amériques* de d'Orbigny (1835), et consacra une grande partie de son temps à l'étude de l'économie politique. En 1835, il donna à la *Revue des Deux-Mondes* une série de travaux sur les théories émises depuis l'antiquité jusqu'à nos jours pour réformer l'organisation sociale. Ce travail que L. Reybaud fit paraître en volume sous ce titre: *Etudes sur les réformateurs ou socialistes modernes* (1840-43), contribua beaucoup à fonder la réputation de son auteur, à qui l'Académie française décerna, en 1844, le grand prix Montyon. La publication de cet exposé ingénieux, mais assez superficiel, était à peine

terminée que M. Reybaud donna un roman satirique et social dont le succès fut considérable: *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale* (1843), critique piquante des mœurs de la bourgeoisie française sous le gouvernement de juillet. Puis, poursuivant la voie où il venait d'entrer avec tant de succès, il donna pendant plusieurs années une série de romans du même genre, mais sans retrouver le succès du premier, dont ils n'étaient que des copies plus ou moins pâles: *Pierre Mouton* (1844); *César Palampin ou les idoles d'argile* (1845); *Le Dernier des comités voyageurs* (1845); *Le Coq du clocher* (1846); *Etouart Mongeron* (1846-1847), etc. Le 9 juillet 1842, M. L. Reybaud s'était présenté comme candidat libéral à la députation dans le 3<sup>e</sup> collège des Bouches-du-Rhône, et avait échoué avec 228 voix contre 316 à M. de Surian, élu. Il fut plus heureux le 1<sup>er</sup> août 1846, et devint député de cette circonscription avec 396 voix (696 votants, 817 inscrits), contre 293 à M. Parauque. Il prit place au centre gauche et ne tarda pas à se rallier à peu près complètement au ministère Guizot. La révolution de 1848 le rendit pour peu de temps à la vie privée. Aux élections complémentaires du 4 juin 1848, sa candidature, adoptée par les conservateurs, l'emporta avec 28,763 voix, dans les Bouches-du-Rhône. Hostile désormais aux idées démocratiques, il se reprocha de s'être montré trop indulgent, dans ses *Etudes sur les réformateurs*, envers ces « destructeurs de tout principe social », et publia son *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, pamphlet politique auquel les anciens partis firent un certain succès. Membre du comité du travail, il ne jura à la Constituante qu'un rôle effacé, et se borna à voter avec la droite: pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour contre le général Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'annistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Réélu, le 13 mai 1849, représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 9, par 45,404 voix (114,293 inscrits), il continua d'opiner avec les monarchistes, s'associa aux votes de la majorité, et fut envoyé en Algérie pour inspecter les colonies agricoles; les conclusions de son rapport furent adoptées par l'Assemblée. En 1850, il fut appelé à faire partie de l'Académie des sciences morales et politiques. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le président le nomma membre de la Commission consultative. Mais M. L. Reybaud refusa d'y siéger, et rentra dans la vie privée, s'occupant exclusivement de travaux économiques et d'études de mœurs. Il publia encore: *La Vie à rebours* (1853); *La Comtesse de Mauléon* (1853); *La Vie de Corsaire* (1854); *Scènes de la Vie moderne* (1855); *L'Industrie en Europe* (1856); *Mathias l'humoriste* (1860), et donna, sous le titre général d'*Etudes sur le régime des manufactures*, quatre ouvrages intéressants: *La Condition des ouvriers en soie* (1859); *Le Coton, son régime, ses problèmes, son influence en Europe* (1863); *La Laine* (1867); *Le Fer et la Houille* (1874). En 1872, M. Thiers, alors président de la République, nomma M. Reybaud percepteur du X<sup>e</sup> arrondissement de Paris, bien qu'il eût dépassé la limite d'âge. Chevalier de la Légion d'honneur (1849).

**REYBERT (JEAN-LOUIS)**, député de 1855 à 1859, né à Lyon (Rhône) le 13 novembre 1814,



venait d'être reçu docteur en médecine, lorsqu'il s'engagea pendant la guerre de 1870, comme chirurgien volontaire; il assista aux batailles de Sedan et d'Orléans et à l'affaire de Pontarlier, fut fait trois fois prisonnier par les Allemands et parvint trois fois à s'échapper. A la paix, il se fixa à Saint-Claude, où, en dehors de ses occupations professionnelles, il s'occupa activement de fonder des sociétés patriotiques, des cours publiques, etc., et dont il devint conseiller municipal, puis maire en 1884. Porté sur la liste radicale du Jura aux élections du 4 octobre 1885, il fut élu député, le 4 sur 5, par 39,854 voix (68,240 votants, 81,095 inscrits); il prit place à la gauche radicale, sans se faire inscrire à aucun groupe, déposa des propositions sur le régime pénitentiaire, sur l'application des pénalités de droit commun aux délits de régie, etc. Il était en congé lors du vote sur l'expulsion des princes; il s'est prononcé, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**REYMOND** (JOSEPH-FERDINAND), représentant en 1849 et en 1871, député de 1876 à 1880, né à la Tour-du-Pin (Isère) le 13 décembre 1805, mort à Grenoble (Isère) le 12 novembre 1880, étudia le droit, et, reçu avocat, exerça cette profession à Grenoble. Républicain modéré, il fut nommé préfet de l'Isère en 1848, puis se fit élire, le 13 mai 1849, représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 9 sur 12, par 66,703 voix (105,869 votants, 160,450 inscrits). Il s'associa aux votes et aux protestations de la minorité républicaine contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, et quitta le parlement au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Etranger à la politique pendant toute la durée de l'Empire, il fut envoyé à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, par le département de l'Isère, le 5 sur 12, avec 59,379 voix (92,816 votants, 162,174 inscrits). Il siégea à gauche et vota contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, la loi des maires, l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et P. Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de la Tour-du-Pin, il fut réélu, le 20 février 1876, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Tour-du-Pin, par 10,989 voix (12,524 votants, 17,761 inscrits), contre 1,216 à M. Guttin. Il reprit sa place à gauche et fut des 363. Réélu à ce titre, le 14 octobre 1877, par 12,142 voix (15,465 votants, 18,072 inscrits), contre 3,271 au marquis de Virieu, il opina avec la majorité opportuniste, pour le ministère Dufaure, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection Blanqui, etc., et, décédé au cours de la législature (novembre 1880), fut remplacé, le 19 décembre suivant, par M. Dubost.

**REYMOND** (FRANCSQUE), représentant en 1873, député de 1876 à 1889, né à Montbrison (Loire) le 15 mai 1829, fut élève de l'École centrale des arts et manufactures, en sortit avec le diplôme d'ingénieur civil, et remplit

successivement les fonctions de chef de section à la Compagnie d'Orléans, d'entrepreneur de chemins de fer à Tarbes et de concessionnaire de mines de cuivre en Corse. Le 12 octobre 1873, en remplacement de M. Dorian, décédé, M. Francisque Reymond fut élu représentant de la Loire par 61,480 voix (86,662 votants, 140,025 inscrits), contre 25,061 à M. Faure-Belou; il prit place au centre gauche et se prononça contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Conseiller général de la Loire pour le canton de Saint-Galmier, puis vice-président de ce conseil, il fut réélu député, le 20 février 1876, par la 2<sup>e</sup> circonscription de Montbrison, sur un programme d'affaires, avec 9,334 voix (13,393 votants, 17,686 inscrits), contre 4,040 à M. de Ponceins. M. Fr. Reymond siégea à gauche comme précédemment, et fut des 363. Renvoyé à la Chambre, le 14 octobre 1877, par 9,631 voix (14,473 votants, 18,447 inscrits), contre 4,824 à M. Coste, il appuya le cabinet Dufaure et les ministères républicains qui suivirent, vota contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de Blanqui, fut secrétaire de la commission des marchés de l'Exposition de 1878, et obtint encore sa réélection, le 21 août 1881, par 8,261 voix (9,154 votants, 19,185 inscrits). Il soutint la politique opportuniste, se prononça pour les crédits du Tonkin, et fut porté, aux élections d'octobre 1885, sur la liste républicaine opportuniste de la Loire, et élu, le 1<sup>er</sup> sur 9, par 66,227 voix (116,857 votants, 151,072 inscrits). Il parut plus d'une fois à la tribune, pour discuter les intérêts économiques de sa région, et fut élu, le 5 janvier 1888, sénateur de la Loire, par 495 voix sur 942 votants. Il s'assit à gauche dans la Chambre haute, et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

**REYNARD** (ANDRÉ-ÉLYSÉE), député de 1830 à 1846, pair de France, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 27 octobre 1799, mort à Tham (Suisse) le 29 août 1861, « fils de Jean-Silvestre Reynard, magasinier, et de Marie-Marguerite-Rose Seillard », armateur et raffineur dans sa ville natale, s'occupa de bonne heure de politique. En 1820, il fonda, avec Alph. Rabbe, le *Phœcen*, journal d'opposition, puis le Cercle académique avec Aycard et Mory, et devint rédacteur de l'*Acyon*, puis de l'*Achéne* sous le ministère Martignac. Il prit une part active aux événements de 1830, et fut alors chargé de porter à Louis-Philippe l'adhésion de l'assemblée des notables de Marseille. A son retour, il fut élu, le 21 octobre 1830, député du 1<sup>er</sup> collège des Bouches-du-Rhône (Marseille), en remplacement de M. Verdillon, dont l'élection avait été annulée, par 425 voix (522 votants, 997 inscrits), contre 71 à M. Aug. Durand. Réélu successivement, le 5 juillet 1831, par 361 voix (640 votants, 756 inscrits), contre 261 à M. Autran; le 21 juin 1834, par 374 voix (647 votants, 788 inscrits), contre 305 à M. de Fitz-James, légitimiste; le 4 novembre 1837, par 416 voix (665 votants, 1,008 inscrits); le 2 mars 1839, par 490 voix (806 votants); le 9 juillet 1842, par 457 voix (913 votants, 1,061 inscrits), contre 204 à M. Lagarde et 118 à M. Pastre, il vota, en 1830, avec les députés du groupe libéral, se rallia, en 1831, au ministère, vota la loi sur les associations, fut membre de

la commission de l'Algérie, accepta en partie les lois de septembre, repoussa la loi de dissolution, et se montra partisan du cabinet du 15 avril qui le nomma, la même année, conseiller d'Etat. Il ne se sépara plus dès lors des ministériels, et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, contre les fortifications de Paris, pour l'indemnité Pritchard. En récompense de son dévouement au pouvoir, il fut nommé pair de France le 21 juillet 1846, et continua de soutenir le gouvernement. Conseiller général en 1830, conseiller municipal et adjoint au maire de Marseille, membre du conseil supérieur du commerce en 1833, il devint, en 1843, maire de Marseille, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1848. Lors des événements de février, il s'opposa énergiquement à l'établissement d'un conseil municipal républicain, mais dut bientôt s'incliner devant le fait accompli. Il protesta encore flatteusement contre le 2 décembre, refusa de se rallier à l'empire, et resta désormais en dehors des affaires publiques.

**REYNAUD (LOUIS-BARTHÉLEMY)**, député de 1846 à 1848, né à Montpellier (Hérault) le 11 juillet 1806, était banquier à Cette. Maire de cette ville, conseiller général de l'Hérault et chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu, le 1<sup>er</sup> août 1846, député du 2<sup>e</sup> collège de l'Hérault (Montpellier), par 627 voix (969 votants, 1,063 inscrits), contre 325 à M. de Larcy, de l'opposition légitimiste. M. Reynaud prit place au centre, parmi les partisans du gouvernement de Louis-Philippe, et soutint la politique de Guizot jusqu'à la révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée.

**REYNAUD (JEAN-ERNEST)**, représentant en 1848, né à Lyon (Rhône) le 14 février 1806, mort à Paris le 23 juin 1863, orphelin de bonne heure, eut pour tuteur son parent, Merlin de Thionville; à sa sortie du collège de Thionville il fut admis (1824) à l'école polytechnique. Ingénieur des mines, il consacra une partie de son temps à l'étude de la philosophie religieuse et de l'économie sociale, adhéra au saint-simonisme et fut un des principaux rédacteurs des journaux *l'Organisateur*, *le Globe*, et des recueils : *les Prédications saint-simoniennes* (1832) et *les Missions de province*. Il se lia ensuite avec Pierre Leroux, s'associa à ses travaux, et partagea avec lui la direction de la *Revue encyclopédique* (1835). Après la chute de cette publication, les deux collaborateurs entreprirent (1836) un vaste répertoire sous le nom d'*Encyclopédie nouvelle*, qui est demeuré inachevé. Étranger à la politique pure jusqu'en 1848, M. Jean Reynaud fut appelé alors par son ami et coreligionnaire Carnot, ministre de l'Instruction publique, à présider le comité des hautes études scientifiques et littéraires; avec MM. Renouvier et Ed. Charton, il seconda les efforts du ministre républicain pour organiser sur des bases nouvelles l'Instruction à tous ses degrés, et résigna ses fonctions lorsque Carnot, après une orageuse discussion à l'Assemblée nationale, eut devoir quitter le pouvoir devant l'hostilité déclarée du parti conservateur (5 juillet 1848). M. Jean Reynaud avait été élu, le 21 avril 1848, représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 9<sup>e</sup> sur 11, par 77,251 voix (97,423 votants, 111,534 inscrits). Il siégea sur les bancs de la gauche modérée, avec laquelle il vota : contre l'aboli-

tion du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition romaine. Après l'élection présidentielle du 10 décembre, il combattit la politique de l'Élysée, et donna sa démission de représentant le 20 avril 1849, pour reprendre paisiblement ses travaux philosophiques. Il avait été élu par l'Assemblée conseiller d'Etat (mars 1849), mais il fut compris presque aussitôt dans la moitié sortante désignée par le sort. Son œuvre capitale, *Terre et ciel*, publiée en 1854, fut très remarquée à cause du sentiment élevé qui l'anime et du mérite littéraire de la forme; mais les tentatives de l'auteur pour tâcher d'établir une étroite alliance entre la philosophie et la théologie ne furent goûtées en général ni des philosophes, qui y voyaient trop de mysticisme, ni des théologiens qui y trouvaient trop de discussion. Le fond de la doctrine de Jean Reynaud, professé également par MM. Henri Martin et Ed. Charton (*V. ces noms*), consistait dans l'affirmation de la continuité de la vie humaine à travers des épreuves successives et du progrès incessant de la nature et de l'homme vers Dieu. On a encore de lui une *Météorologie à l'usage des gens du monde* (1836); des *Considérations sur l'esprit de la Gaule* (1837); un *Discours sur la condition physique de la terre* (1840); la *Vie de Merlin de Thionville* (1860); etc.

**REYNAUD DE BOLOGNE.** — Voy. LASCOURS (BARON DE).

**REYNAUD DE BONNASSOUS (CLAUDE-ANDRÉ-BENOÎT)**, député en 1791, membre de la Convention, né au Puy (Haute-Loire) en 1749, mort au château de Bonnassous près Taulhac (Haute-Loire) le 16 novembre 1817, d'une famille de la haute bourgeoisie, adhéra aux idées de la Révolution, fut nommé maire du Puy en 1790, et fut élu, le 23 août 1791, député de la Haute-Loire à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 242 voix (277 votants). Il siégea parmi les réformateurs et vota constamment avec la majorité. Le 3 septembre 1792, il fut réélu, par le même département, député à la Convention, le 1<sup>er</sup> sur 7, par 219 voix (334 votants). Dans le procès du roi, il répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je vote pour la mort », et prit la parole sur les troubles qui avaient éclaté dans son département. Pour affirmer sa qualité de législateur, il avait pris le surnom de Solon. Envoyé en mission dans la Haute-Loire pour la levée de 300,000 hommes, il demanda (23 août 1793) l'exécution de tous les suspects. Rappelé par la Convention (novembre), il annonça son retour, resta quand même au Puy, sévit contre les administrations, et accusa de dilapidation les officiers municipaux de Tanargue, qui vinrent se plaindre à Paris. Châteauneuf-Randon, chargé de faire une enquête à ce sujet, donna tort à Reynaud, qui n'en persista pas moins à ne pas revenir; il était encore au Puy en mars 1794. Il y ordonna la démolition des clochers, sauf celui du temple de la Raison : « Comme ce clocher, écrivait-il, affecte une forme pyramidale de laquelle on peut tirer parti pour conserver à la mémoire les glorieux événements de la République française et rappeler à la postérité l'heureuse époque où l'esprit humain